

# Annonces Légales

DRCI/BREC R02-2024-12-31-00002

Arrêté fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2025 en Martinique

## MODIFICATIONS

FI32661

### RP-DOM

SAS au capital de 10000,00 €  
Siège social : ZA DU MANHITY  
IMM FREGATE - CHEZ PUBLIDOM  
97232 LE LAMENTIN  
modification au  
RCS de Fort-de-france 919522763

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 25/07/2025, il a été décidé de nommer Président la société MEDIA RELAIS SARL située Immeuble Frégate, ZI Manhity 97232 Le Lamentin et immatriculée au RCS de FORT-DE-FRANCE sous le numéro 477609267

en remplacement de la société PUBLIDOM SAS située Immeuble Frégate, ZI Manhity 97232 Le Lamentin et immatriculée au RCS de Fort-de-france à compter du 25/07/2025.

La démission de PUBLIDOM met fin aux fonctions du Directeur Général en application de l'article 17 des statuts. De sorte que le seul mandataire est désormais le Président

## MARCHÉ PUBLIC

FI32659

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### SERVICES

1 / Identification de la collectivité qui passe le marché :

Nom de l'organisme : GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN

Pouvoir adjudicateur : Madame Agnès FROUX

Administrateur  
Cité Hospitalière de Mangot-Vulcin  
BP 303 - Route du Vert-Pré - Quartier Mangot-Vulcin - 97286 LAMENTIN  
tel: 05 96 48 81 37 - Fax: 05 96 48 82 70

2 / Objet de la prestation  
OPÉRATIONS D'ÉLIMINATION DE NUISIBLES, DESINSECTISATION, DERATISATION, ET TRAITEMENT DE PSOCOPTERES ET BLATTOPTERES SUR LA CITE HOSPITALIERE DE MANGOT VULCIN

3 / Type de procédure  
Procédure Adaptée passée en application des articles R 2113-1 - R 2123-1 - R 2123-4 - R 2123-5 - R 2131-12-2° - R 2162 -13 et R 2162 -14 du Décret 2018-1075 du 03 décembre 2018.

4 / Caractéristiques principales  
La présente Consultation fait l'objet de trois (03) Lots distincts.

Les soumissionnaires peuvent répondre pour un lot, deux lots, trois lots ou pour l'ensemble des lots.

La description ainsi que les caractéristiques des Prestations demandées sont mentionnées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières, et ce pour permettre au soumissionnaire de mieux apprécier la nature du besoin.

Les soumissionnaires peuvent présenter leur offre soit en qualité d'entreprise unique, soit en qualité de groupement d'entreprises conjoint ou solidaire.

Variante : non autorisées  
Visite : Se reporter à l'article 3 du Règlement de la Consultation.

Classification CPV de l'objet principal :  
\* Descripteur principal : 90923000-3 : « Service de dératisation »  
Codes CPV complémentaires :

\* Descripteur complémentaire :  
CPV 90921000-9 : « Service de désinfection et de désinfection »  
CPV 90922000-6 : « Service de lutte contre les parasites »

5 / Durée de la prestation  
La durée d'exécution de la Prestation, qui prend effet à compter de la date de notification du Marché au Titulaire, est fixée à **UN (01) an**.

Le marché pourra faire l'objet d'UNE (01) reconduction ferme, après décision des deux parties, trois mois minimum avant la date d'échéance annuelle, et ce, sans pouvoir excéder une durée totale de DEUX (02) ans.

6 / Conditions relatives au Marché  
• Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- Financement : Budget du Groupement de Coopération de Sanitaire de Moyens de Mangot Vulcin

- Paiement : Mandat administratif

- Délai de paiement : 50 jours

- Unité monétaire utilisée : Euro

- Offres et documents associés : uniquement en français

7 / Conditions de participation  
Critères de sélection des candidatures : sélection des candidatures sur la base des justificatifs produits par les candidats relatifs à leurs qualités et capacités, décrites dans le Règlement de la Consultation (articles R 2142 -1 ; R 2143-3 ; R 2143-4 ; R 2143-5 du Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018).

8 / Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés énoncés dans le Règlement de la Consultation.

9 / Conditions de transmission et de présentation des dossiers  
Décrites dans le Règlement de la Consultation.

10 / Conditions de délai

- Date limite de réception des Dossiers : Le LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025 - 12 h 00 (Heure de Martinique)

- Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

11 / Publication relative à la même consultation

Date d'envoi du présent Avis au B.O.A.M.P. : Le MERCREDI 20 AOUT 2025

12 / Date d'envoi du présent Avis à la publication

Le MERCREDI 20 AOUT 2025

ANNEXE I - Adresses complémentaires

13 / Adresse où les renseignements peuvent être obtenus

La date limite de réception de demande de renseignements complémentaires est de huit (08) jours avant la date limite de réception des offres.

13.1 - Renseignements d'ordre administratif

Nom de l'organisme : groupement de coopération sanitaire de moyens de mangot vulcin

Correspondant : Cellule Marchés Publics

BP 303 - Route du Vert Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97286 Lamentin

Tél.: 05 96 48 88 38 - Fax: 05 96 48 82 70

Adresse Internet URL : <http://gcsmv.e-marchespublics.com>

13.2 - D'ordre technique

Nom de l'organisme : groupement de coopération sanitaire de moyens de mangot vulcin

Réfèrent : Mme Catherine BOCALY -

service logistique

Mangot Vulcin - BP 303 - Route du Vert-Pré - Quartier Mangot-Vulcin - 97286 Lamentin

tel: 0596 48 89 28 - Fax: 0596 48 82 70

E-mail : catherine.bocaly@chu-martinique.fr

14 / Adresse où l'on peut retirer le Dossier de Consultation

- Soit au groupement de coopération sanitaire de moyens de mangot vulcin

Cellule Marchés Publics

BP 303 - Route du Vert Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97286 Lamentin

Tél.: 0596 48 88 38 / Fax: 0596 48 82 70

- Soit sur le Site Internet suivant : <http://gcsmv.e-marchespublics.com>

15 / Adresse où les Dossiers doivent être envoyés : celle mentionnée au 13-1 du présent Avis.

Fait au Lamentin, le lundi 18 août 2025

Le Pouvoir adjudicateur,

Agnès FROUX

FI32650



Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2025-08-06-00003 du 06 août 2025, sur la demande d'autorisation environnementale unique de renouvellement, d'extension et de prolongation de l'activité de la carrière située au lieu-dit « Moulin-à-Vent » sur la parcelle W-812 sur le territoire de la commune de Saint-Esprit, au profit de la Société Martiniquaise de Granulats (SMDG).

Cette enquête publique d'une durée de trente et deux (32) jours consécutifs se déroulera du 15 septembre 2025 au 16 octobre 2025 inclus, à la mairie de Saint-Esprit, siège de l'enquête publique et à la mairie de Ducos.

Monsieur Garry JULIÉNO est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif, n° 25000007 / 97 du 02 juillet 2025, pour encadrer et conduire l'enquête publique et siégera à la mairie de Saint-Esprit et à la mairie de Ducos.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Saint-Esprit, et à la mairie de Ducos, aux dates et heures ci-après :

lundi 15 septembre 2025 - 09h00 à 12h45 - Ouverture et permanence - Mairie de Saint-Esprit - Service « Urbanisme »

lundi 22 septembre 2025 - 09h00 à 12h45 - Permanence - Mairie de Ducos - Service « Urbanisme »

jeudi 25 septembre 2025 - 14h30 à 16h30 - Permanence - Mairie de Saint-Esprit - Service « Urbanisme »

mercredi 1er octobre 2025 - 09h00 à 12h30 - Permanence - Mairie de Ducos - Service « Urbanisme »

mercredi 8 octobre 2025 - 09h00 à 12h30 - Permanence - Mairie de Saint-Esprit - Service « Urbanisme »

lundi 13 octobre 2025 - 14h30 à 16h30 - Permanence - Mairie de Ducos - Service « Urbanisme »

jeudi 16 octobre 2025 - 09h00 à 12h45 - Permanence et clôture - Mairie de Saint-Esprit - Service « Urbanisme »

Le dossier et les pièces qui l'accompagnent ainsi que les registres de l'enquête publique, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie de Saint-Esprit ainsi qu'à la mairie de Ducos et des communes limitrophes citées précédemment, pendant le délai prévu à l'article 2 de l'arrêté susmentionné. Il est consultable à la mairie de Saint-Esprit ainsi que dans les communes limitrophes citées, et également sur le site internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : [www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/) « participation du public/enquêtes publiques 2025 ».

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie de Saint-Esprit ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture

de l'enquête publique : [enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr). Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique.

La personne responsable du projet est le représentant de la Société Martiniquaise de Granulats (SMDG) désignées ci-après, auprès de laquelle toutes les informations pourront être demandées :

- Monsieur Gwenaél GROIZELEAU  
Groupe AUDEMARD  
Directeur Délégué ICPE  
Tél : 04 93 29 11 29 - Port : 06 60 35 40 39

Mail : [gwenael.groizeleau@audemard.com](mailto:gwenael.groizeleau@audemard.com)  
- Monsieur Olivier ELLEBOUDT  
Directeur Délégué SMDG  
Quartier Moulin-à-Vent - 97270 SAINT-ESPRIT

Tél: 05 96 79 91 18 - Port: 06 96 81 83 83

Mail : [olivier.elleboudt@audemard.com](mailto:olivier.elleboudt@audemard.com)  
ou à la DEAL - Service Risques, Energie Climat - Pôle Risques Industriels (R/RI) - Tél: 05 96 59 59 74 - Port: 06 96 45 02 16

Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publiée sur le site, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la Société Martiniquaise de Granulats (SMDG).

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Saint-Esprit et des communes limitrophes citées et sur le site de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) : [www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/) « participation du public/enquêtes publiques 2025 ».

Pour le préfet de la Martinique et par délégation  
La Directrice de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement

Stéphanie MATHEY

Notre e-mail

[contact@lelegis.fr](mailto:contact@lelegis.fr)

Notre téléphone

06 90 25 89 84